

## PROGRAMME DE VALORISATION

# « JE SUIS BÉNÉL♥VE ! »

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE (SLCVC)

Le programme « **JE SUIS BÉNÉL♥VE !** » est coordonné par le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire (SLCVC). Il remplace le programme « **Je bénévole, tu bénévoles, il bénévole** », instauré en 2018. Voici un résumé de ce programme.

### 1. DESCRIPTION DU PROGRAMME ET OBJECTIF

L'action bénévole constitue une richesse inestimable pour la communauté mariveraine. Considérant cet apport précieux, la Ville de Sainte-Marie souhaite valoriser l'implication des citoyens qui investissent dans l'avenir de notre communauté, en instaurant le programme « **JE SUIS BÉNÉL♥VE !** ». Les organisations reconnues dans le cadre de la **POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES ET AUX INITIATIVES CITOYENNES** sont invitées à participer à son implantation, en faisant la promotion du programme auprès de leurs bénévoles, ainsi qu'en procédant à leur inscription dès que l'un d'eux effectue **au moins trois heures de bénévolat mensuellement**.

Le titre du programme « **JE SUIS BÉNÉL♥VE !** » est une anagramme (bénéVOLE vs bénÉLOVE) qui met en lumière l'amour et la passion qui motivent les personnes volontaires à consacrer de leur temps, à accroître la qualité de vie de nombreuses autres personnes.

### 2. CRITÈRES

Pour inscrire un bénévole, deux critères sont essentiels :

- Le bénévole doit résider à Sainte-Marie et œuvrer au sein d'une organisation reconnue par la Ville.
- Le bénévole doit effectuer au moins trois heures de bénévolat au sein d'une même organisation, au cours d'un même mois.

### 3. RÈGLES

- Un minimum de trois heures par mois est requis pour être éligible au tirage. Un nombre accru d'heures ne donne pas accès à un nombre plus élevé de coupons de participation (chance de gagner).
- Un bénévole peut avoir plus d'une chance de gagner si ce dernier s'implique dans plus d'un organisme, au cours d'un même mois, minimalement trois heures.
- Un même bénévole ne pourra pas gagner plus d'une fois si son nom est pigé au hasard, à plus d'une reprise. Par exemple, si un bénévole gagne l'un des prix pour la période « **octobre-novembre et décembre** », un seul prix pourra lui être attribué.
- Tous les bénévoles recensés au cours des onze mois du programme seront éligibles au tirage du grand prix.
- Aucun minimum d'âge n'est fixé.
- Le **SLCVC** vous achemine des listes de participation, identifiée « **JE SUIS BÉNÉL♥VE !** » qui sont identifiées de chacun des mois de l'année, selon la séquence présentée à la section 5.
- Trois rappels seront effectués par courriel à chaque mois, aux responsables de chacune des organisations reconnues :
  - o Un peu avant le début du mois
  - o Un second rappel vers 15 du mois
  - o Un dernier rappel vers le 28 du mois
- La date limite pour acheminer les listes est fixée au 1<sup>er</sup> de chaque mois, avant minuit.
- Les tirages seront effectués selon la séquence indiquée à la section 5.
- Une fois les tirages effectués, la Ville demandera l'autorisation du bénévole, par l'entremise de l'organisme, de divulguer publiquement son nom et de le publier sur les panneaux numériques de la Ville, ainsi que sur sa page Facebook. Une photo pourra aussi être prise, par le **SLCVC**, au moment où le bénévole-gagnant récupérera son prix.
- Il doit être facile pour le **SLCVC** de communiquer avec la personne responsable de l'organisation pour valider certaines informations, au besoin.

#### 4. PRIX

À la fin de chacune des périodes visées (séquence de trois ou quatre mois), tous les bénévoles dont les noms figurent sur les listes « **JE SUIS BÉNÉL♥VE !** » seront éligibles au tirage de quatre forfaits-cadeaux (l'équivalent d'un par mois), d'une valeur de **150 \$**, incluant :

- Une chaise de camping pliable, à l'effigie du programme.
- une paire de billets pour un spectacle chez Ovascène.
- trois cartes-cadeaux de commerçants locaux.

#### Grand prix :

Après douze mois de programme (octobre 2022 à septembre 2023), tous les bénévoles recensés durant chaque mois de l'année seront éligibles au grand prix : un certificat-cadeau d'une valeur de **1 250 \$** pour faire votre épicerie chez **maxi** de Sainte-Marie. Le grand tirage sera effectué lors du 4 à 7 des organismes qui sera présenté en novembre 2023.

#### 5. CALENDRIER

Voici le calendrier du déroulement du programme « **JE SUIS BÉNÉL♥VE !** » :

Période visée	Date limite de la remise des listes	Tirage	Annonces des gagnants
① Octobre 2022 <i>1<sup>er</sup> au 31 octobre</i>	1 <sup>er</sup> novembre avant minuit		
② Novembre 2022 <i>1<sup>er</sup> au 30 novembre</i>	1 <sup>er</sup> décembre avant minuit	19 janvier 2023	20 janvier 2023
③ Décembre 2022 <i>1<sup>er</sup> au 31 décembre</i>	5 janvier avant minuit		
④ Janvier 2023 <i>1<sup>er</sup> au 31 janvier</i>	1 <sup>er</sup> février avant minuit		
⑤ Février 2023 <i>1<sup>er</sup> au 28 février</i>	1 <sup>er</sup> mars avant minuit	13 avril 2023	14 avril 2023
⑥ Mars 2023 <i>1<sup>er</sup> au 31 mars</i>	1 <sup>er</sup> avril avant minuit		
⑦ Avril 2023 <i>1<sup>er</sup> au 30 avril</i>	1 <sup>er</sup> mai avant minuit		
⑧ Mai 2023 <i>1<sup>er</sup> au 31 mai</i>	1 <sup>er</sup> juin avant minuit		
⑨ Juin 2023 <i>1<sup>er</sup> au 30 juin</i>	1 <sup>er</sup> juillet avant minuit	15 octobre 2023	16 octobre 2023
⑩ Juillet 2023 <i>1<sup>er</sup> au 31 juillet</i>	1 <sup>er</sup> août avant minuit		
⑪ Août 2023 <i>1<sup>er</sup> au 31 août</i>	1 <sup>er</sup> septembre avant minuit		
⑫ Septembre 2023 <i>1<sup>er</sup> au 30 septembre</i>	1 <sup>er</sup> octobre avant minuit		
<b>Grand tirage</b>	<b>Novembre 2023</b> <i>Date à préciser : Tirage effectué lors du 4 à 7 des organismes</i>		

**Josée Rivest, M.A., B. Sc.**  
**Directrice du SLEVE**